



Paris le 12/11/2018

Objet : Feuille de route¹ du groupe de travail : **Essaimage des enseignements du programme « Un chez-soi d'abord » en zone urbaine hors territoires métropolitains² et en zone semi-rurale.**

Préambule :

Le dispositif « Un chez-soi d'abord » pérennisé par le décret³ du 28 décembre 2016 et qui sera déployé sur 16 nouveaux territoires d'ici 2023 au rythme de 4 sites annuels répond à un cahier des charges précis concernant :

- le nombre de personnes accompagnées (95/105),
- les critères d'intégration : présenter une maladie mentale sévère, avoir des besoins élevés et être sans-domicile,
- les modalités d'accompagnement : par une équipe pluridisciplinaire d'au moins 12 ETP et un agrément sur le volet logement (IML), dans le cadre des financements du BOP 177, pour 100 places.

Le choix de pérenniser le modèle testé lors de la phase expérimentale est lié principalement à deux raisons :

- celle de répondre aux besoins d'un public particulièrement vulnérable et qui par ailleurs échappe aux dispositifs classiques (confirmé par les données de la recherche à l'entrée dans le dispositif),
- celle de proposer pour des raisons de rationalité économique un modèle dont le coût annuel à la place est de 14 000 euros.

Le format imposé par le cahier des charges s'applique aux territoires métropolitains ou aux grandes villes, seuls en capacité de proposer le recrutement suffisant de 100 personnes présentant les critères nécessaires à l'intégration dans le dispositif.

La question de **l'égal accès de tous sur le territoire à un modèle d'accompagnement qui a fait ses preuves⁴** est posée. C'est pourquoi dans un souci d'équité territoriale, il est demandé à un groupe de travail de proposer des modalités **d'essaimage des enseignements du modèle en zone urbaine hors territoires métropolitains et en zone semi-rurale**. De plus, des territoires⁵ ont d'ores et déjà recensé des besoins concernant les publics à la rue présentant des troubles psychiques et proposé des réponses⁶ relevant du modèle « Un chez-soi d'abord ». Le volet « accompagnement pluridisciplinaire » du Plan logement d'abord lancé par le Président de la république en septembre 2017 va aussi permettre d'expérimenter des réponses à l'échelle des territoires concernés. Le groupe de travail aura pour objectif

¹ Cette feuille de route est proposée suite à trois réunions interservices du groupe technique de suivi du programme « un chez-soi d'abord » (DGS, DGCS, DHUP, DGOS, DSS, CNAMTS). Elle sera soumise à approbation du comité de suivi du déploiement du dispositif ACT « Un chez-soi d'abord » qui se tiendra le 17 octobre 2018 sous la présidence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel.

² Précision sur le terme de « territoires métropolitains » : il s'agit des métropoles (grandes agglomérations) et non des territoires d'outre-mer

³ Décret n° 2016-1940 du 28 décembre 2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique « Un chez-soi d'abord »

⁴ Health interventions for people who are homeless, Hwang, Stephen W et al. The Lancet, Volume 384, Issue 9953, 1541 - 1547

⁵ Grandes villes ou villes moyennes ou territoires particuliers comme la Corse par exemple du fait d'un faible peuplement global

⁶ L'ARS Nouvelle Aquitaine a lancé une expérimentation sur 3 ans et sur 5 villes (Poitiers, Pau, La Rochelle, Niort et Périgueux)

de proposer aux territoires, **des indicateurs permettant d'évaluer la cohérence des réponses mises en œuvre avec les données probantes de la littérature.**

Objectifs du groupe de travail :

Il proposera des **éléments de cadrage** quant à un possible essaimage des enseignements du programme « Un chez-soi d'abord » en zone urbaine hors territoires métropolitains ou en zone semi-rurale en particulier sur les axes suivants :

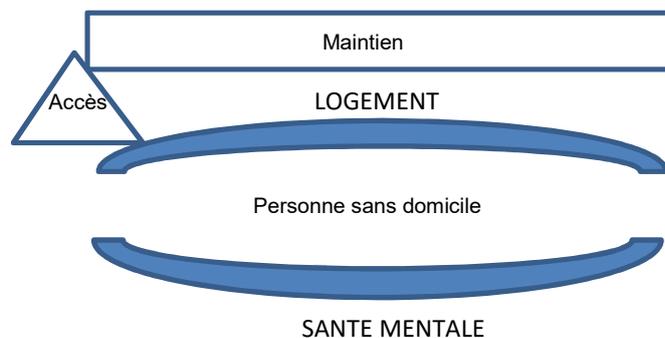
- Axe 1 : Modalités opérationnelles,
- Axe 2 : Type de public visé,
- Axe 3 : Organisation du partenariat,
- Axe 4 : Modèle économique,
- Axe 5 : Niveau territorial.

Il s'appuiera sur les résultats de l'expérimentation du programme « Un chez-soi d'abord », sur les données probantes de la littérature mais aussi sur les données recueillies par les expérimentations existantes dans les champs concernés à l'échelle nationale ou locale.

Sur chacun des axes il sera envisagé les implications pour les volets logement et accompagnement (dont soin), les liens et complémentarités avec l'ensemble des dispositifs existants ainsi que les indicateurs d'évaluation. Il sera notamment recherché à objectiver la plus-value apportée par rapport aux dispositifs existants en terme d'amélioration du parcours global (en termes d'insertion et de santé) des personnes.

Contours de la mission du groupe de travail

Plusieurs travaux sont actuellement en cours sur la question de l'accès et ou du maintien en logement des personnes en situation de vulnérabilité présentant ou non des problématiques de santé. Le groupe de travail centrera uniquement ses recommandations sur **l'accès puis le maintien dans le logement des personnes à la rue et présentant des troubles psychiques sévères**. Il croisera ses travaux notamment concernant les auditions des acteurs travaillant sur ces champs, avec les autres groupes en particulier celui piloté par la Dihal sur la prévention des expulsions locatives des personnes présentant des difficultés de santé, les travaux sur l'habitat inclusif, ou sur l'accès et le maintien dans le logement des publics sortant de détention.



Déclinaison des axes de travail

- **Modalités opérationnelles** : type de suivi (modèle intensif, modéré, de crise, autre ...), nombre de personnes accompagnées, type d'organisation et de professionnels impliqués, type de logement et organisation de la gestion locative, type de gouvernance globale, appui sur le droit commun, dispositif ou organisation ad hoc, etc.... Il sera proposé des modèles et leurs conditions de mise en œuvre tant sur le volet accompagnement (dont soin) que sur le volet logement.
- **Type de public visé** : quels critères d'intégration, quelle complémentarité vis-à-vis de l'existant et pour quel public, faut-il une réponse spécifique et dans quel cas, etc...

- Organisation du partenariat : comment le dispositif ou l'organisation proposée s'intègre avec les dispositifs déjà existant (exemple : articulation avec le PDALHPD, secteur du handicap, secteur de la santé mentale, etc ...), quelle plus-value, etc..., comment s'intègre-t-il dans les plans existant ?
- Modèle économique : s'appuyer sur les expérimentations en cours pour chiffrer les couts directs tant sur le volet accompagnement que sur le volet logement (vacance et impayé), proposition d'études de cout plus spécifiques sous réserve de financements, etc...
- Niveau territorial : pour chacun des 4 axes précédents, le niveau territorial devra être envisagé avec une déclinaison spécifique suivant des typologies de territoire : grande ville, ville moyenne, semi-rural, etc... Il sera proposé des scenarii différenciés selon les types de territoires avec une déclinaison concrète.

Méthode :

Le groupe de travail dont la Dihal assure l'animation, s'appuiera sur un comité de pilotage, des séances de travail en sous-groupe thématique, des auditions et produira un rapport final.

Composition et rôle des instances :

- L'animation du groupe est assurée par la Dihal qui sera en charge de la convocation du comité de pilotage et des sous-groupes thématiques, de l'organisation des auditions, de l'écriture d'un document de travail présentant un état de la question à ce jour (enseignement du programme « un chez-soi d'abord », suivi et bilan des projets expérimentaux en cours, trame d'analyse, liste des questions pour chaque groupe de travail, etc...), des compte-rendu des séances de travail et de la rédaction du livrable. La Dihal s'appuiera autant que de besoin sur le groupe technique inter-service ; des réunions téléphoniques pourront si besoin être organisées à cet effet.
- Le comité de pilotage comprend, l'ensemble des membres du groupe technique inter-service auquel seront associés : le CGET, deux ARS (dont une DTARS), les services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DRJSCS, DREAL, DDT), les collectivités territoriales (conseil départemental, municipalité), la CNSA, les fédérations associatives concernées : SOLIHA, FAPIL, UNAF0, Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées, Fédération des acteurs de la solidarité, Fédération santé habitat, Fédération addiction, MDM, l'USH, la coordination des CLSM, un directeur d'établissement psychiatrique, un psychiatre, un directeur de GCSMS du UCSDB, des représentants d'usagers CNPA et santé mentale, des personnes qualifiés en particulier sur le volet recherche, etc. Le comité de pilotage validera les axes de travail lors de sa séance inaugurale et sera en charge de proposer les personnes ou dispositifs à auditionner. Il validera le document final.
- Les sous-groupes thématiques : ils seront composés de membres du comité de pilotage ayant une expertise (ou souhaitant s'investir) sur une des thématiques à travailler. Ils assureront le suivi des auditions.

Modalité d'organisation du travail en sous-groupe :

- Il est proposé 5 séances de travail d'une demi-journée en sous-groupe thématique (une séance pour les axes 1,2,3 et 4 ainsi qu'une séance générale dont le thème reste ouvert en fonction de l'avancée des travaux) ; chaque séance fera l'objet de recommandations à partir d'un draft proposé par la Dihal et/ou d'une audition d'un dispositif ou acteur clé sur la question. L'axe 5 sera traité lors de chaque séance de façon transversale en proposant des scénarii adaptés selon les types de territoire.
- L'ensemble des membres du comité de pilotage sera par ailleurs sollicité pour apporter des contributions écrites sur les différents axes.

Etat des lieux initial :

- Il consistera à recenser :
 - o les bonnes pratiques en termes d'accompagnement et logement des publics à la rue présentant des troubles psychiques à partir des enseignements du dispositif ACT « Un chez-soi d'abord », des données probantes de la littérature et des expérimentations en cours sur les territoires.
 - o les plans (plan quinquennal pour le logement d'abord, plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives, feuille de route santé mentale et psychiatrie, stratégie nationale de santé, etc...) et instances (comité de pilotage national sur la psychiatrie, etc...)

- La Dihal proposera une trame d'analyse des dispositifs auditionnés et une liste de questions à débattre lors des réunions des sous-groupes thématiques.

Livrable :

L'ensemble des éléments attendus fera l'objet d'un rapport écrit remis au délégué interministériel en octobre 2019 et transmis pour information aux directeurs généraux concernés.

Ces éléments pourront faire l'objet d'une demande d'arbitrage à échéance de juin 2019 en vue d'une mesure législative nouvelle ou d'une demande de financement spécifique.

Calendrier :

Le comité de pilotage de lancement est fixé au jeudi 6 décembre de 10h à 12h
 Sous la présidence de Sylvain Mathieu délégué interministériel
 69 rue de Varennes
 Salle de l'Orangerie
 Paris 7^{ième}

| | 2018 | | | | 2019 | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|----------|----------|---------|---------|---------|---------|---------|------|---------|---------|-----------|---------|
| | septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre |
| Validation de la feuille de route par le comité de suivi du dispositif ACT « Un chez-soi d'abord » | | 17-oct | | | | | | | | | | | | |
| Ecriture de l'état des lieux par la Dihal | | | | | | | | | | | | | | |
| comité de pilotage de lancement du groupe de travail | | | | date? | | | | | | | | | | |
| séances de travail en sous-groupe thématique et auditions de projets en cours | | | | | | séance1 | séance2 | séance3 | séance4 | | | | | |
| rédaction du pré-rapport | | | | | | | | | | | | | | |
| présentation du pré-rapport au comité de pilotage et amendement | | | | | | | | | | | date? | | | |
| si nécessaire demande d'arbitrage (RIM) | | | | | | | | | | | date? | | | |
| séance de travail complémentaire | | | | | | | | | | | | séance5 | | |
| écriture du rapport final | | | | | | | | | | | | | | |
| remise du rapport | | | | | | | | | | | | | | date? |